



Ville de Lucciana

À Casa Cumuna

ARRETE CDV 2025/056 du 28 Novembre 2025

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE L'HOTEL DE VILLE.

Le Maire de la Commune de Lucciana,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,

Vu la demande formulée par Monsieur Charly LATASTE, de l'Association de l'Aviation Civile, sollicitant la mise à disposition d'une salle municipale,

ARRÊTE

Article 1er :

La salle polyvalente de l'Hôtel de Ville est mise à disposition à l'Association de l'Aviation Civile le samedi 6 décembre 2025, de 14H à 19h00, afin de permettre l'organisation d'un gouter de Noel, ainsi que des animations.

Article 2 :

L'APACCOR (Association de l'Aviation Civile), s'engage à respecter les locaux, à les restituer propres et en bon état, et à se conformer au règlement intérieur de l'Hôtel de Ville.

Article 3 :

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 :

Le Directeur de l'Administration Générale et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lucciana, le 28 novembre 2025

Le Maire,

Joseph GALLETTI

